

# BILANS DE PRODUCTION ET D'ACTIVITÉ FORESTIÈRES

(Rédigés par le C.T.F.T., d'après les rapports officiels des Organismes cités).

---

## ACTIVITE DE L'OFFICE DES BOIS DE L'A.E.F. (O.B.A.E.), AU COURS DE 1951

(d'après le rapport, pour 1951, de l'Office des Bois de l'A.E.F.)

La PRODUCTION du Gabon et du Moyen-Congo en grumes d'Okoumé, au cours de 1951, a dépassé 300.000 tonnes. Sur ces 300.000 tonnes, la part des dérogations représente 30.000 tonnes provenant presque exclusivement de la région de l'Estuaire. L'accroissement de la production, par rapport aux 235.500 tonnes de 1950, se chiffre donc, par 18,5 % ; il atteint 36 % pour la période 1949-1951.

Par délégation, les 268.000 tonnes réceptionnées et achetées par l'O.B.A.E. se répartissent comme suit : Ogooué : 135.000 tonnes ; Estuaire : 110.000 tonnes ; Moyen-Congo : 23.000 tonnes. Du point de vue production générale des grumes d'Okoumé, la délégation de l'Estuaire est devenue plus importante en 1951 ; celle de l'Ogooué ne représente la moitié de la production de l'ensemble du Gabon-Moyen-Congo que si l'on exclut celle des entreprises dérogataires. Il faut aussi noter un net accroissement pour le Moyen-Congo (23.000 tonnes en 1951, contre 15.000 tonnes en 1950).

Les VENTES ont porté sur 246.000 tonnes (au lieu de 227.000 tonnes en 1950), dont 196.500 à l'exportation et 49.500 aux usines locales. Le tonnage global des exportations s'est élevé à 226.500 tonnes (dont 196.500 tonnes d'après contrat et 30.000 tonnes en dérogation), il est donc inférieur de 10.000 tonnes à celui de 1950, en raison de l'influence de la crise des bois tropicaux sur le marché de l'Okoumé, dès le dernier trimestre 1951, ainsi que du notable accroissement des ventes aux usines locales (49.500 tonnes contre 20.500 tonnes en 1950).

Les exportations de la délégation de l'Estuaire, compte tenu des 30.000 tonnes dérogataires, représentent 58 % des sorties totales d'Okoumé de l'A.E.F.

Le STOCK REEL, en fin d'année 1951, était d'environ 20.000 tonnes réparties comme suit : loyal et marchand, 1.800 tonnes ; deuxième choix, 3.800 tonnes ; qualité seconde, 9.700 tonnes ; sciage, 4.300 tonnes ; coursions et branches, 1.000 tonnes ; ce stock constitue le tonnage normal devant exister en permanence dans les parcs pour pouvoir assurer les chargements du mois suivant.

L'année 1951 (plus particulièrement le deuxième semestre) a été caractérisée par l'apparition d'une crise assez nette sur le commerce des bois divers. C'est davantage la production du Gabon que celle du Moyen-Congo qui a permis l'exportation d'environ 11.000 m<sup>3</sup>, soit moins de 50 % du volume exporté en 1950. C'est surtout sur le Limbo que la crise s'est fait particulièrement sentir. Les expor-

tations de bois divers de l'Office ont porté surtout sur les Acajous, le Sipo, le Douka, l'Iroko, le Limbo et le Dibétou, expédiés principalement en France et en Allemagne.

La scierie des ATELIERS COOPÉRATIFS DE MÉCANIQUE GÉNÉRALE DE L'OGOOUÉ (A.C.M.G.O.) a produit en 1951 environ 1.800 m<sup>3</sup> de bois débités, dont 1.000 vendus sur le marché local. 40 % de cette production sont constitués par des débits d'Okoumé, utilisés sur place en quasi totalité. 20 % sont représentés par le Bilinga, 15 % par les Aacajous, vendus localement ou exportés en Afrique du Nord et en Suède ; 25 % par le Noyer du Gabon, l'Izombé, l'Iroko, le Douka, le Padouk, l'Azobé, etc... Les ventes de bois débités se font suivant le barème adopté par le Syndicat des industriels de Port-Gentil.

Sur un CHIFFRE D'AFFAIRES global de 2.410.000.000 de francs C.F.A. (contre 1.713.000.000 en 1950), pour la commercialisation des produits précités, les ventes à l'étranger représentent 1.081.000.000 de francs C.F.A. environ. Le chiffre des devises rapatriées affectées à l'équipement des exploitations forestières se trouve être, pour l'année 1951, en dollars monnaie de compte, de 485.504 dollars. Pour les exploitations dérogataires, ainsi que pour les industries locales exportant directement, le montant global des devises mises à leur disposition s'élève, pour 1951, à 144.646 dollars. Le total des devises qui reviennent ainsi à l'ensemble de l'exploitation et de l'industrie forestière du Gabon et du Moyen-Congo s'élève donc à 630.150 dollars, monnaie de compte.

Après un certain ralentissement, constaté en 1950 dans le volume du matériel faisant l'objet des commandes passées pour le compte des exploitants forestiers, et financées par l'Office des Bois, on assiste, en 1951, à une extension desdites commandes, telle que le financement ainsi opéré se trouve être supérieur à celui de chacune des années précédentes. Elles ont atteint 315 millions de francs C.F.A., ce qui correspond à une augmentation de 100 % de la valeur du matériel que l'Office est ainsi appelé à financer, par rapport à 1950. L'importance des livraisons (250 millions de francs C.F.A.) a été moindre qu'en 1950, puisqu'elle correspond aux commandes passées l'an dernier, et que celles-ci avaient été légèrement réduites.

L'ensemble des ateliers A.C.M.G.O. a réalisé, en 1951, un chiffre d'affaires global de 80 millions de francs C.F.A., soit une augmentation de 256 % par rapport à l'année précédente. De plus, les ateliers



ont entrepris pour 27 millions de travaux hors exploitation, destinés à leurs propres immobilisations ou à l'Office, ce qui représente un total de 107 millions de travaux effectués par les A.C.M.G.O.

Le montant total du bilan s'élève, au 31 décembre 1951, à plus de 942 millions de francs C.F.A., soit une augmentation de 165 millions, par rapport à l'exercice 1950.

## LA SITUATION DES EXPORTATIONS D'OKOUME, EN FIN SEPTEMBRE 1952

(d'après un communiqué de l'Office des Bois de l'Afrique Equatoriale Française « O.B.A.E. »)

Le rapport résumé, ci-dessus, fait état de la situation en fin 1951. En 1952, la crise, sur le marché de l'Okoumé, qui s'amorçait l'année précédente, s'est sérieusement aggravée, comme on le sait.

Dans le but de redresser la situation, d'une part il a été apporté un aménagement convenable aux conditions de vente, d'autre part, un arrêté a décidé un arrêt provisoire de la production, avec contingentement ultérieur à 85 % de la production du premier semestre 1951. Ce contingentement avait pour objet de limiter la production aux possibilités de vente dans les conditions actuelles.

A la suite de ces mesures, la crise, qui avait été la plus marquée pendant les quatre premiers mois de l'année 1952, a fait place à une reprise qui, à peine perceptible courant mai, a commencé à se faire sentir davantage en juin, pour s'accroître jusqu'à présent.

Pour 1952, il aura été contracté, au total, environ 130.000 tonnes pour l'exportation, dont près de 30.000 tonnes entre le 20 août et le 10 septembre. De plus, à cette dernière date, 40.000 tonnes faisaient l'objet de pourparlers en vue de contrat. Il aura, en outre, été vendu 15.000 tonnes aux usines locales.

Le stock en bois commercialisables des parcs de l'O.B.A.E., estimé à 43.000 tonnes à fin mai, se trouve totalement réalisé courant septembre, en même temps qu'un tonnage assez important de bois défrai-

chis appartenant aux producteurs, parce qu'abattus en excédent du contingent alloué, et dont l'Office assurait le gardiennage dans ses parcs.

Sur le tonnage contracté à l'exportation, il sera effectivement exporté, à fin septembre, plus de 110.000 tonnes, dont 17.500 en août et 26.300 en septembre. A noter que, sur ces 110.000 tonnes, 10.000 proviennent de reliquats de contrats 1951 exportés seulement début 1952.

D'autre part, 22.000 tonnes sont déjà prévues pour être embarquées dans les prochains mois.

Si l'on considère les importants changements d'août et septembre, soit 43.800 tonnes, comparés aux 36.000 tonnes seulement exportées pour les deux mêmes mois de 1951 d'une part et le volume des nouveaux engagements intervenus, au cours du dernier mois, soit environ 30.000 tonnes d'autre part, la situation actuelle apparaît bien comme une reprise.

Si, par ailleurs, on tient compte des exportations faites directement par les entreprises autorisées à ne pas passer par l'Office des Bois de l'Afrique Equatoriale Française, et qui représentent environ 30.000 tonnes pour l'année 1952, on peut estimer à 200.000 le tonnage global qui sera probablement commercialisé en 1952, soit plus des deux tiers de la totalité des ventes en 1951.

## ACTIVITE DU SERVICE FORESTIER ET SITUATION FORESTIERE DE LA MAURITANIE, AU COURS DE 1951

(d'après le rapport annuel, pour 1951, du Service Forestier de la Mauritanie)

Etat du **DOMAINE CLASSE** : deux massifs boisés ont été classés en 1951 ; la surface totale du Domaine classé a été ainsi portée à 129.367 hectares. Une autre forêt de 4.330 hectares est actuellement en instance de classement. Les abornements effectués au cours de l'année représentent une longueur abornée de 77 km. Des pare-feux ont été ouverts ou entretenus sur une distance de plus de 100 km.

Stations de recherches sur le **GOMMIER** :

1° Station de **TIN-YERA** : elle comprend actuellement 26 parcelles d'expérience de 10 hectares, traitées différemment, afin de déterminer les conditions optima de production et les possibilités d'amélioration de la qualité de la gomme. On a pu constater qu'une année à forte pluviosité détermine une exsudation abondante l'année suivante. Les arbres qui produisent le plus de gomme sont ceux dont la circonférence varie entre 30 et 45 cm. Certains vieux sujets fournissent une quantité importante de gomme ; cette sécrétion accrue est un signe de sénilité. Il convient alors de saigner ces arbres à mort et de les recéper. Il y a avantage à effectuer la saignée le plus tôt possible après l'hivernage : les parcelles saignées vers le 15 octobre donnent une récolte déjà appréciable début décembre.

La régénération des gommiers pose un grave problème : la régénération naturelle est assez rare. Le Service s'emploie depuis quelques années à mettre en pratique la régénération artificielle. Les graines germent facilement et rapidement dès qu'il y a de l'humidité dans le sol, mais à condition d'être enfouies. Il est à remarquer que le gommier ne semble se maintenir que dans les zones exemptes de « cram-cram », et pourvues, au contraire, de graminées plus légères, du genre *Aristida* et *Airagrostis*.

2° Station de **TOUENDIERI** : installée sur 62 hectares et située dans une région plus humide, cette station complète celle de Tin-Yera. Les essais de semis effectués en 1950 et 1951 sur plusieurs hectares ont donné des résultats assez satisfaisants, et on peut affirmer que, malgré un déchet important, les parcelles ensemencées conserveront un nombre suffisant de pieds par hectares.

Reboisement en **RONIERS** : Le rônier offre, en Mauritanie, des possibilités d'extension intéressantes en maints endroits. Il peut fournir des bois de service de qualité appréciable dans un pays où la construction en dur sera toujours onéreuse.

Le programme 1952-1956 du F.I.D.E.S prévoit le développement des semis de rôniers dans les cercles du Trarza et du Guidimaka, qui renferment déjà des rôniers de quelque étendue. Des rôniers ont été également plantés en alignement le long des pistes.

Fixation de la **DUNE DE MEDERDRA** : les travaux ont continué en 1951, dans les périmètres existants, et de nouveaux périmètres ont été établis pour compléter la zone de protection. Le contraste est actuellement saisissant entre les parties de dune vive, foulées par le bétail, et les zones protégées, où la végétation a pu spontanément se réinstaller et arrêter le déplacement du sable.

Production de **GOMME** : en 1951, la traite de la gomme a repris une ampleur satisfaisante, puisque le tonnage commercialisé officiellement atteint 1.500 tonnes ; les cours ont atteint 35 francs C.F.A. au kilo. Pour diverses raisons, la gomme d'A.O.F. reste dévalorisée sur le marché mondial. Seul, un conditionnement parfait, effectué conformément aux textes en vigueur, permettrait peut-être de concurrencer les produits fournis par d'autres pays.

La production de **BOIS DE CHAUFFAGE** s'est élevée à 6.360 stères ; celle du charbon de bois à 8.700 quintaux.

**RECETTES** : le total des recettes d'exploitation a augmenté d'environ 35 % ; celui des recettes de chasse d'environ 25 % et celui des recettes contentieuses de 70 %. Le total général des recettes a augmenté de 350.000 francs C.F.A. par rapport à l'année précédente, donc plus de 40 %.

L'activité du **SERVICE FORESTIER** en Mauritanie porte sur deux points essentiels :

1° La **PRÉSERVATION** de l'actuel domaine boisé (peuplements clairs de gommiers de l'intérieur du Territoire, et peuplements de Gonakiés de la vallée du Fleuve). Une organisation rationnelle de l'ébranchage sera établie, afin de limiter les abus en matière de pâturage et de droit de parcours ; elle s'efforcera d'obtenir des sortes de pâturages aériens, c'est-à-dire constitués d'arbres traités en têtards de 1 mètre à 1 m. 50 de hauteur.

2° L'**EXTENSION** du domaine boisé par semis de gommiers et rôniers et plantations de diverses essences. La tranche 1952-1956 du F.I.D.E.S. prévoit 30 millions de francs C.F.A. pour la reforestation.

## ACTIVITE DU SERVICE FORESTIER ET SITUATION FORESTIERE DU SENEGAL, AU COURS DE 1951

(d'après le rapport annuel, pour 1951, du Service Forestier du Sénégal)

**DOMAINE CLASSE** : 271.052 hectares de forêts ont été classés en 1951 ; deux déclassements, intéressant au total 1.474 hectares, sont intervenus en cours d'année. Il en résulte que l'accroissement du domaine classé a été de 269.578 hectares, ce qui a porté sa surface à 1.566.753 hectares ; ce chiffre correspond à un taux de classement de 7,758 %. Depuis le début de l'année 1952, deux forêts (88.689 ha.) ont également été classées ; les projets de classement en instance portent sur 42.630 hectares. Les classements dépasseront vraisemblablement 200.000 hectares en 1952.

Les travaux d'ouverture des limites, de bornage, de signalisation des forêts classées, ont été poursuivis et intensifiés.

En 1951, un seul nouveau contrat de culture a été accordé ; de même que pour les nombreux contrats établis en 1950 ; il s'agit là de la régularisation d'un état de fait.

**PROTECTION DES FORÊTS CLASSÉES** contre le feu : dans l'ensemble, les forêts classées ont été soumises au régime des feux précoces, qui se sont échelonnés de janvier à mars. Les mises à feu ont aussi été faites le long des limites des forêts servant de



Photo Civatte

*Sénégal : Pare-feu Est de la Réserve de Richard Tol  
Forêt Sahélienne d'Acacia raddiana, jujubiers, balanites, etc.*

réserve de fourrage ; le feu précoce s'arrête de lui-même après quelques centaines de mètres, et l'on isole ainsi, par un pare-feu peu coûteux, une partie non brûlée pour le bétail.

Comme les années précédentes, les limites périmétrales de plusieurs forêts classées ont été désherbées soigneusement sur 5 mètres de largeur ; ce travail a été effectué sur plus de 200 kilomètres de longueur.

A la demande des éleveurs, le Service forestier a créé plusieurs pare-feux, pour protéger des zones de bons pâturages.

**REBOISEMENTS ET ENRICHISSEMENTS :** des semis d'enrichissements forestiers (anacardium, rôniers, gommiers et divers) ont été effectués sur 130 hectares. Plus de 208.000 plants (Cailcedrats, Tecks, Filaos, Eucalyptus, Prosopis, Cassias, Albizzias) ont été mis en place au cours de l'exercice. Le Service des Eaux et Forêts a, en outre, cédé 40.000 plants à titre onéreux, à des particuliers.

**ACTIVITÉS DIVERSES :** pour l'ensemble du Sénégal, les pépinières du Service présentaient, au 31 décembre 1951, un potentiel de 970.000 plants : la possibilité d'utilisation, pour les plantations de 1952, est d'environ 500.000 plants forestiers. Des essais ont

été effectués en pépinière avec les essences suivantes : Podocarpus, Slah pine, Cedrela glazowii, Daghelia microphylla, Azadirachta indica.

**PARC FORESTIER DE HANN :** les pépinières de Hann contenaient, en fin d'année, 304.000 plants (plants forestiers, d'ornement, fruitiers, palmiers, plantes grasses, etc...). En plus des travaux généraux d'entretien du parc, des bâtiments et du réseau routier, on a effectué des plantations de Filaos, Cassias et Courbarils.

Les travaux de REBOISEMENT (par semis direct et plantation) ont été poursuivis dans les périmètres de Thiaroye (semis d'Anacardium), de M'Bao et de Louga. Un effort important sera entrepris pour intensifier les semis de noix de rônier ; au Sénégal, cette essence réussit sur tous les sols, et fournit un excellent bois d'œuvre et de service ; elle mérite d'être mise au premier plan, en ce qui concerne les travaux forestiers.

Situation de **L'EXPLOITATION FORESTIERE :** l'exploitation forestière reste traditionnellement artisanale ; de très nombreux permis individuels sont accordés pour des quantités variant de 5 à 100 stères pour le bois de chauffage, et de 8 à 30 quintaux pour le charbon de bois. Pour le reste,

l'exploitation forestière se fait sur permis temporaire d'exploitation de bois d'œuvre, ou autorisation industrielle de bois de feu et à charbon.

Le nombre d'arbres abattus en 1951, sur permis de coupe onéreux ou gratuit, s'est élevé à 8.320 unités (dont 3.810 rôniers). La production de bois de chauffage a été d'environ 42.000 stères, celle de charbon de bois, de 138.000 quintaux.

**GOMME ARABIQUE :** le tonnage commercialisé pendant la traite 1950-1951 se monte à 1.340 tonnes. Ce chiffre indique que la récolte a été effectuée sur environ 7.000.000 d'arbres producteurs, si l'on admet qu'en moyenne, un gommier produit 200 grammes de gomme. Il s'agit donc d'un travail considérable, car la densité des gommiers est souvent inférieure à 10 par hectare. C'est sur une surface voisine de 1.000.000 d'hectares que se fait la récolte de la

gomme. Le Sénégal a exporté en 1951, 27.287 quintaux de gomme, d'une valeur de plus de 110 millions de francs C.F.A.

Exploitations diverses	Quintaux	Valeur
Graines de Karité .....	28.805	67.584.000
Huile de Karité brute ..	4.224	31.715.000
Cire d'abeille .....	385	14.353.000
Kapock .....	2.021	24.085.000
Encens .....	427	1.563.000
Gousses de Goniakiés ....	1.529	2.736.000

## ACTIVITE DU SERVICE FORESTIER ET SITUATION FORESTIERE DU TOGO, AU COURS DE 1951

(d'après le rapport annuel, pour 1951, du Service Forestier du Togo)

La surface des *FORETS CLASSEES* a presque triplé en un an, puisqu'elle est passée de 38.650 hectares au 31 décembre 1950 à 105.284 hectares (pour 38 forêts) au 31 décembre 1951. Le taux de classement est encore cependant très faible : il atteint à peine 2 %. Il est très vraisemblable que la superficie des forêts classées sera doublée au cours de l'année 1952. Les photographies aériennes du Territoire facilitent grandement la tâche du Service Forestier, car elles suppriment, non pas les reconnaissances toujours indispensables, mais des opérations topographiques longues et délicates.

Les travaux de délimitation et abornement ont été continués en 1951, dans la limite des crédits attribués ; seules les forêts de Sokodé et de Bassari ont pu être abornées.

**PROTECTION.** — La méthode des feux précoces, prescrite par une circulaire du Commissaire de la République, a donné, dans l'ensemble, de bons résultats. Tous les périmètres de reboisement, les teckeraies et certaines forêts classées ont été entourés d'un pare-feu. Les zones en voie de régénération naturelle après exploitation par le Chemin de Fer du Togo, en forêt d'Amakpavé, sont également protégées. Les pare-feux ont été faits suivant la technique habituelle, à savoir : débroussaillage et mise à nu du sol sur une largeur de 2 m. 50, puis incendie de la savane vers l'extérieur. Ce travail, fait encore à la main par suite du manque de matériel, est évidemment onéreux. Près de 500 km. de pare-feux ont ainsi été effectués au cours de la saison 1951.

En forêt protégée, les dégâts ont été assez importants : on a constaté de nombreux défrichements dans les zones montagneuses de Palimé et d'Atakpamé, ainsi que dans certaines galeries forestières. Par contre, en forêt classée, aucun défrichement n'a eu lieu sans l'accord du Service ; ceux qui ont été faits concernent uniquement des surfaces cultivées en vue de reboisement ultérieur.

En ce qui concerne les problèmes de colonisation et de culture qui se posent toujours avec acuité dans ce pays où la densité de population est forte mais inégalement répartie, on s'oriente maintenant vers des méthodes plus rationnelles qui prévoient, en particulier, l'étude préalable des sols par la Section pédologique de l'O.R.S.O.M., et le classement, comme réserves forestières, des zones reconnues inaptes à l'agriculture, soit par mauvaise qualité du sol, soit par suite du relief ou de la nécessité de protéger des sources ou des galeries forestières.

**REBOISEMENTS.** — Les principales essences utilisées pour les reboisements sont le Teck et le Cassia siamea. Le Chef du Service a ramené de Gold-Coast des graines d'essences intéressantes, telles que *Gmelina arborea* (résistant au feu), et *Mæropsis* (qui doit permettre de reboiser les zones situées à la limite de la forêt dense).

Les reboisements effectués en 1951, représentent 187 hectares. Les premiers essais importants de reboisement, suivant la méthode Taungya, qui ont porté sur 40 hectares, ont donné des résultats extrêmement encourageants.

**EXPLOITATION EN REGIE.** — 1.500 stères de bois de feu ont été exploités et transportés en régie ; ils proviennent surtout de taillis de Cassia siamea qui rejettent parfaitement bien. Les éclaircies des teckeraies ont été poursuivies sur un rythme accéléré, en raison du retard pris précédemment ; elles ont fourni plus de 34.000 perches.

**AMENAGEMENTS.** — L'aménagement des teckeraies du Territoire a été commencé au cours du deuxième semestre. Les peuplements de teck croissant sur terrain médiocre seront traités en taillis à courte révolution (8 à 12 ans) ; ceux qui se trouvent sur sol meilleur et plus profond seront traités en futaie régulière.

**REGLEMENTATION DE LA CHASSE.** — Un arrêté en date du 7 mai 1951 a complété et modifié les arrêtés antérieurs fixant les taux des divers permis de chasse, qui sont maintenant alignés sur ceux en vigueur dans les Territoires voisins dépendant de la Fédération de l'A.O.F. — Il apparaît que, dans l'ensemble, cette réglementation est mieux appliquée que par le passé.

**SITUATION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE.** — Les chiffres de recettes de 1951 montrent que l'exploitation forestière prend actuellement un nouvel essor, alors que, depuis quelques années, elle plafonnait à un niveau inférieur aux besoins du Territoire. Le Togo est d'ores et déjà capable d'alimenter les territoires voisins du Dahomey ou de la Haute-Volta en poteaux télégraphiques et en perches de construction en teck.

La production de bois, en 1951, s'est élevée à 3.200 mètres cubes ; les principales essences exploitées ont été : l'Iroko, les Acajous, le Calicédrat, le Lingué. Les importations de bois débités ont porté sur 1.295 mètres cubes.

Le Togo a également exporté, au cours de l'année : 2,2 tonnes d'amandes de Karité et 7,5 tonnes de palmiste.

## ACTIVITE DU SERVICE FORESTIER ET SITUATION FORESTIERE DU CAMEROUN, AU COURS DE 1951

(d'après le rapport annuel, pour 1951, du Service Forestier du Cameroun)

Aucun nouveau **CLASSEMENT DE FORET** n'est intervenu en 1951. Le Service des Eaux et Forêts s'efforce de défendre et de maintenir les forêts classées qui s'étendent sur un peu plus de 1 million d'hectares, soit environ 2,35 % de la superficie totale du Territoire, ou 1,33 % de la surface totale de l'étendue boisée. Ces superficies classées se répartissent ainsi : 135.500 hectares de forêt dense ; 38.000 hectares en limite de savane, 826.000 hectares en zone soudanienne et sahélienne, 9.700 hectares de périmètres de reboisement naturel ou artificiel.

Les travaux de bornage, rectification de limites et de levage de plans, ont été activement poursuivis en 1951.

**ENRICHISSEMENT EN FORET DENSE.** — La méthode artificielle d'enrichissement en layons a été employée largement autrefois ; elle n'est plus utilisée actuellement que concurremment avec la méthode d'enrichissement naturel, sur les limites de parcelles, ou pour relier entre elles les taches de semis. Cette méthode exige, en effet, la poursuite de travaux d'entretien (dégagements), pendant plusieurs années, jusqu'à ce que les plans introduits puissent être livrés à eux-mêmes.

Un développement plus grand a été donné en 1951 aux plantations sur cultures, dans le cadre d'un aménagement sylvo-agricole.

La méthode la plus économique est la méthode naturelle, qui consiste à favoriser, par un traitement approprié la croissance des semis naturels. Grâce à des dégagements et à des éclaircies ou améliorations de l'étage dominant, on a pu obtenir des résultats intéressants qui demandent à être suivis.

Ces techniques d'enrichissement ont été utilisées isolément ou concurremment dans les chantiers conduits par le Service. Aucun chantier nouveau n'a pu être créé en 1951 ; il a, en effet, paru préférable de ne pas disperser les efforts et de poursuivre les travaux là où ils avaient été entrepris durant les années précédentes.

**REBOISEMENTS EN SAVANE.** — Le Service des Eaux et Forêts a entrepris, depuis plusieurs années, la constitution de boisements artificiels, au voisinage immédiat des centres les plus peuplés, spécialement pour la production de bois de chauffage et de perches. Ces chantiers sont financés, soit par le Budget spécial du Plan, pour les plus importants, soit par le Budget local pour les travaux de moindre envergure.

Les techniques employées pour l'entretien des pépinières, les repiquages et les plantations ont été améliorées, et, d'une manière générale, les résultats obtenus actuellement sont satisfaisants. Les essences utilisées pour ces reboisements sont les suivantes : Neem (*Azadirachta indica*), Cailcédrat, *Dalbergia sissoo*, *Podocarpus*, *Grevillea*, *Eucalyptus* divers.

Une expérience de plantation de Neem sur buttes de 0 m. 30 à 0 m. 40 de hauteur, en terre superficielle rapportée, a été faite, avec succès. Les Neem semés sur ces buttes, atteignent, après huit mois de végétation, 1 m. 20 de haut, et semblent n'avoir pas souffert de la saison sèche.

**SECTION DES RECHERCHES FORESTIERES.** — L'effectif du personnel a été notablement renforcé en 1951, mais la Section ne dispose encore ni des moyens de transport, ni des locaux ou laboratoires nécessaires. Les travaux de botanique, les inventaires forestiers, les prospections papétières,

ont été poursuivis, au cours de l'année. La Section a également continué ses recherches de dendrométrie, phénologie et sylviculture, de technologie et de préservation des bois.

**SITUATION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE.** — Aucune modification importante n'est à signaler, depuis l'an dernier, relativement aux grandes zones d'exploitation forestière : les permis accordés en 1951 n'ont fait que remplir quelques vides dans les secteurs classiques d'exploitation. La zone forestière de l'Est du Cameroun ne sera susceptible d'un développement important que lorsque l'ouverture d'un réseau routier et l'aménagement des voies d'eau pourront permettre un abaissement des frais de transport.

La SUPERFICIE couverte par les permis d'exploitation forestière (88 permis), au 1<sup>er</sup> janvier 1952, représente 2.411.690 hectares. Elle est en augmentation d'environ 100.000 hectares sur celle qui existait fin 1950. Compte tenu des arbres exploités par permis de coupe (20.000 mètres cubes), la production totale de bois en grumes a atteint 277.000 mètres cubes. Le Bongossi, l'Eteng, l'Iroko, l'Ekop, sont les principales essences exploitées.

La PRODUCTION de bois débités s'est élevée à 68.465 mètres cubes, contre 48.774 en 1950. Cette augmentation provient, en grande partie, de l'accroissement de production des deux grandes scieries du Cameroun, qui, sans avoir atteint en fin d'année leur capacité maximum, ont fourni à elles deux, plus de 22.700 mètres cubes de sciages. D'autre part, les petites et moyennes entreprises ont généralement maintenu et même accru leur rythme de production.

La valeur de la production forestière, grumes et sciages, a été évaluée à plus de 981.000.000 de francs C.F.A.

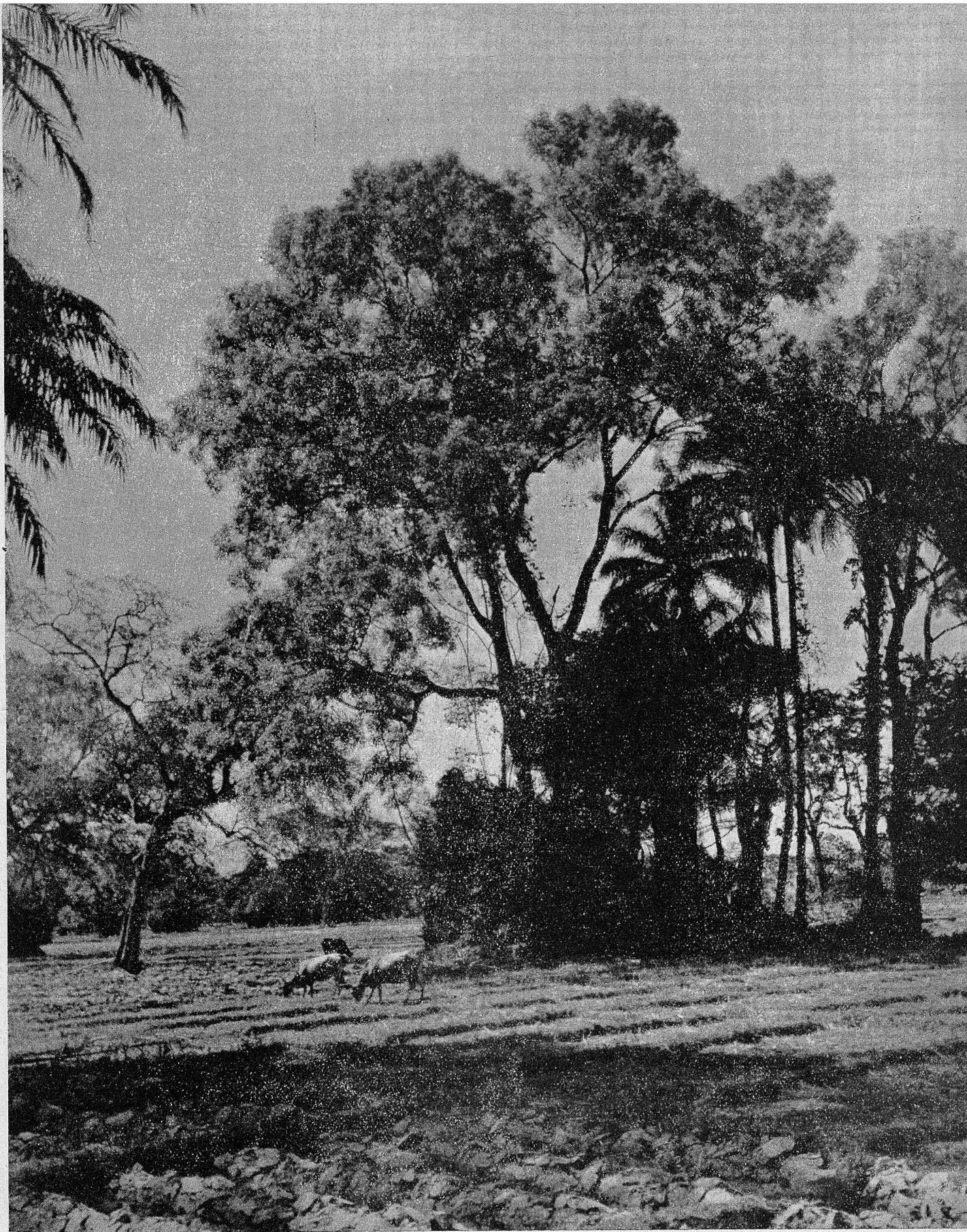
**ELEMENTS DE LA PRODUCTION FORESTIERE.** — Les exploitations et industries forestières du Territoire employaient, en décembre 1951, 390 Européens et 11.510 Africains. La production de grumes serait donc de 39 mètres cubes par homme/an, celle des sciages de 36 mètres cubes par homme/an. Il a été possible de constater une réelle amélioration dans la spécialisation de la main-d'œuvre africaine : mécaniciens, machinistes et même affûteurs. Le nombre de tracteurs utilisés dans les exploitations forestières est actuellement de 132, au lieu de 109 en 1950.

**SITUATION ECONOMIQUE.** — La consommation locale en bois débités s'est encore notablement accrue en 1951 ; elle a atteint en effet 52.678 mètres cubes, contre 37.749 mètres cubes en 1950. Le tonnage des exportations de bois en grumes a été à peine inférieur à celui de 1950 : 66.500 tonnes contre 67.000 tonnes. Les acajous divers (Ngollon, Sapelli, Assié, Timbi) viennent en tête des exportations, avec plus de 19.000 tonnes ; viennent ensuite l'Iomba (13.600 tonnes), puis l'Iroko, le Bongossi, le Fraké et l'Ayous.

13.411 tonnes de sciages de Bongossi, Doussié, Iomba, etc., ont été exportées, au lieu de 8.707 en 1950.

**PRODUITS SECONDAIRES.** — Les statistiques douanières font ressortir que les exportations de *Strophantus* et d'écorces de Yohimbe ont été les suivantes :

12 tonnes de *Strophantus* représentent 11.938.000 francs C.F.A. ; 115,2 tonnes de Yohimbe représentent 2.247.000 francs C.F.A.



Sénégal — Casamance — Reliques forestières au milieu des cultures de riz :  
*Elaeis*, *Khaya Senegalensis*, lianes *landolphia*, *Faidherbia albida*

Photo C